

Règlement du festival de courts métrages de la Communauté de Communes Bléré – Val de Cher

Court de Cher # 2

1. Objet

L'Accueil Jeunes (14-17 ans) de la Communauté de Communes Bléré – Val de Cher Léo Lagrange organise un concours de courts-métrages sur l'ensemble du territoire de la CCBVC (soit 15 communes) à destination des jeunes (11 – 17 ans). L'équipe pédagogique de l'Accueil Jeunes compose le Comité Organisateur de ce festival.

Les objectifs sont multiples :

- Favoriser la rencontre des jeunes du territoire ;
- Développer leurs compétences ;
- Eduquer les jeunes à la création des médias pour développer leur esprit critique.

Pour créer une dynamique territoriale ce festival se déroulera sur une commune différente chaque année. Pour cette deuxième édition 2019 qui se déroulera à Civray-de-Touraine, le Comité Organisateur invitera à participer plusieurs structures jeunesse voisines de la CCBVC.

2. Conditions d'admission

- ✓ Le festival est ouvert aux films courts qui répondent une thématique citoyenne telle que les discriminations, le harcèlement, la prévention, les médias, la culture et l'environnement.
- ✓ Les films doivent être scénarisés et réalisés par des jeunes du territoire ou des territoires invités âgés de 11 à 17 ans. De plus, les participants au festival qui sont usagés d'une des structures jeunesse de la CCBVC pourront bénéficier d'un livret pédagogique d'aide à la réalisation d'un court métrage et être accompagnés dans leur réalisation.
- ✓ Les jeunes pourront se mettre seul ou en groupe de 8 personnes maximum.
- ✓ Les films ne doivent en aucun cas faire l'apologie de la haine ou toutes autres formes de violence.
- ✓ La durée d'un court-métrage doit être comprise entre 90 secondes et 6 minutes.
- ✓ Il appartient aux réalisateurs d'être en conformité avec les règlements de la Sacem et respecter les droits en vigueur (droits d'auteur, droit à l'image). Pour rappel il existe un grand nombre de musiques libres de droits.
- ✓ Pour s'inscrire, il est obligatoire de nous retourner ce règlement intérieur signé, ce dernier est individuel et nominatif y compris pour les structures jeunesse. Il est également joint une fiche d'inscription du groupe et une autorisation de droit à l'image qui doivent nous être retournées lors de l'inscription.
- ✓ Le court-métrage doit être enregistré sur un support adapté (ex : CD, format MP4, format WAVE).
- ✓ Les courts-métrages peuvent être filmés avec n'importe quel type d'appareil (ex : appareil photo, go pro, smart phone, caméscope)

3. Inscription des films

L'inscription au festival est gratuite. Pour participer, il y a deux solutions :

- La première est de participer aux quatre journées banalisées pour la réalisation des courts-métrages du 9 au 12 avril 2019 qui se dérouleront sur la commune de Civray-de-Touraine hormis pour les structures jeunesse hors CCBVC.
- La deuxième est de réaliser son court-métrage de son côté. Il faut néanmoins s'inscrire auprès de l'Accueil Jeunes CCBVC Léo Lagrange sans contrepartie financière. Cependant il faut impérativement déposer les réalisations à l'Accueil Jeunes CCBVC Léo Lagrange avant le 12 avril 2019.

Coordonnées de l'organisateur

Accueil Jeunes CCBVC Léo Lagrange

13, rue Paul Louis Courier

37150 BLERE

Tel : 02 47 57 29 58 / Mob : 07 77 49 12 09

Mail : ccbvc.acj@leolagrange.org

